



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 2/08

DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 36'900.-- POUR L'ETUDE D'UN COLLECTEUR EAUX CLAIRES ET EAUX USÉES DU NOUVEAU COLLEGE AINSI QUE L'ASSAINISSEMENT DU COLLECTEUR EXISTANT A L'AVENUE DE CROIX-DE-RIVE

Demande d'un crédit de Fr. 36'900.-- pour l'étude d'un collecteur eaux claires et eaux usées du nouveau collège ainsi que l'assainissement du collecteur existant à l'Avenue de Croix-de-Rive

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet une demande de crédit destinée à financer l'étude de la réalisation d'un collecteur d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) pour le raccordement du nouveau collège ainsi que l'assainissement du collecteur EC/EU existant à l'Avenue de Croix-de-Rive.

1. Introduction

Deux projets de construction importants sont prévus sur le territoire communal (collège et giratoire). Ils généreront chacun un volume d'eau non négligeable à raccorder au réseau de canalisations communal existant (EC/EU). La planification de ces deux projets a été accompagnée de l'examen d'une conséquence périphérique, soit celui de l'incidence desdits ouvrages sur la volumétrie des eaux claires et usées, cela en rapport avec l'équipement des collecteurs existants.

Pour réaliser cette analyse, il était nécessaire de disposer d'éléments conditionnés par les plans respectifs des projets. Cette réalité explique la raison du décalage dans le temps entre la présentation des projets du giratoire (entretiens bloqués par des recours), du collège (dont les accès dépendent du giratoire) et le présent projet. La vérification du projet giratoire a permis d'affirmer que celui-ci pourra être raccordé au réseau existant situé le long de la RC1b.

2. Situation actuelle

En 2005, la Municipalité a mandaté le bureau G. Chevalier SA pour définir les points de raccordements du nouveau collège au réseau communal. Les conclusions de son rapport sont les suivantes :

A) Eaux claires (EC) du nouveau collège :

L'implantation du nouveau collège influencera fortement le calibre du collecteur EC existant. Le point de raccordement possible présente actuellement un diamètre trop faible pour absorber le volume d'eau supplémentaire. Sa profondeur est également faible, de même que sa pente. Datant des années 1970, son état est vétuste et est déjà saturé lors d'orages ou de périodes de pluie.

B) Eaux usées (EU) du nouveau collège :

L'implantation du nouveau collège n'influencera pas le calibre du collecteur EU existant. Toutefois, la canalisation existante a plus de 35 ans et se trouve à une profondeur trop faible pour permettre un raccordement gravitaire.

3. Constat

Le raccordement des EC et EU du nouveau collège n'est pas possible sur le réseau communal en l'état actuel, la capacité des collecteurs existants étant sous-dimensionnée et vétuste. Cette constatation a conduit la Municipalité à rechercher une solution pour le raccordement au collecteur avec le bureau Schopfer & Niggli ingénieurs SA, mandataire retenu dans la procédure de marché public du giratoire, lequel a vérifié la faisabilité de trois variantes possibles, soit :

Variante A :

La première variante, déjà adjugée, a été vérifiée par rapport à un tracé « direct » en direction du lac (voir plan annexé, tracé A). Après analyse, cette variante a été abandonnée par la Municipalité pour les raisons suivantes :

- Tracé traversant plusieurs propriétés privées engendrant d'importants travaux de remise en état,
- Emprise (largeur) restreinte pour le passage du collecteur EC/EU sur tout le long de son tracé,
- Nécessité d'abaisser de 3 mètres au point haut le collecteur EC/EU afin de garantir un écoulement gravitaire des EC et EU du futur collège (drainage périphérique et locaux sanitaires au sous-sol),
- Présence de nombreux services dans le chemin des Condémines rendant complexe le passage et/ou le croisement avec le collecteur EC/EU à construire.

Variante B :

La seconde variante a été projetée à travers la zone « En Vallard », dans des terrains meubles et non-bâties, mais dont la réalisation s'avère tout de même coûteuse, vu l'inconnue du développement de cette zone (intermédiaire) et vu la longueur développée pour aménager un équipement de parcelle intelligemment placé. La Municipalité a décidé de renoncer à cette variante car elle devrait, cas échéant, entretenir un nouveau réseau.

Variante C :

La troisième variante retenue par la Municipalité consiste au raccordement du collège existant et du futur collège à un collecteur à construire le long des places de parc sud du collège ainsi que la réhabilitation du collecteur existant longeant l'Avenue de Croix-de-Rive. Cette variante permet de faire « d'une pierre, deux coups », vu la nécessité de trouver un point de raccordement pour les écoles et vu que le collecteur de Croix-de-Rive arrive en fin de vie d'ici l'horizon 2012 selon le PGEE. Cette variante se décompose en deux études distinctes, soit :

- 1) La faisabilité du raccordement EC/EU du futur collège,
- 2) La faisabilité de la réhabilitation du collecteur Croix-de-Rive.

4. Variante retenue

Sur la base des nouveaux calculs hydrauliques, trois variantes étaient proposées pour régler ce problème, soit :

- Variante A) : Reconstruire les collecteurs EC et EU existants, sur le même tracé, en les mettant à la profondeur et au calibre calculés, ou,
- Variante B) : Construire un nouveau collecteur EC/EU dans la zone « En Vallard », ou,
- Variante C) : Revoir le concept de l'écoulement des EC et EU du quartier aval et trouver un autre tracé permettant de décharger les collecteurs existants, déjà sous-dimensionnés et vétustes, et d'absorber les débits générés par le futur collège, mais également de régler en parallèle les problèmes du réseau existant.

C'est cette dernière solution (variante C) que propose la Municipalité, à savoir, de réhabiliter le collecteur Croix-de-Rive en y insérant celui du collège.

5. Coût de l'étude

Collecteur collège :

Une première étude de faisabilité à été réalisée par le bureau Schopfer & Niggli concernant la variante A.

Pour la suite des investigations, les prestations suivantes ont été demandées à ce même bureau, sous réserve de l'octroi, par le Conseil communal, du présent crédit d'étude, soit :

- a) collecte et prise de connaissance des contraintes existantes,
- b) élaboration du plan de base sur support informatique,
- c) faisabilité technique et financière avec calculs hydrauliques,
- d) rapport de synthèse avec analyse des avantages et des inconvénients tant sur le plan technique et foncier que financier.

Collecteur Croix-de-Rive :

Les prestations suivantes ont été demandées également au même bureau, sous réserve de l'octroi par le Conseil communal du présent crédit d'étude, soit :

- a) collecte et prise de connaissance des contraintes existantes,
- b) élaboration du plan de base sur support informatique,
- c) demande d'offres, analyse, proposition d'adjudication, organisation et suivi du contrôle par caméra TV des canalisations, avec curage éventuel,
- d) étude de variantes d'assainissement des canalisations EC/EU avec analyse des avantages et des inconvénients pour chaque variante, tant sur le plan technique que financier,
- e) séance avec la commune pour le choix de la variante d'assainissement,
- f) développement de la variante choisie au stade d'avant-projet,
- g) estimation des coûts en vue de la demande de crédit de construction,
- h) rapport de synthèse.

Une rémunération basée au temps consacré sera traitée avec le mandataire, avec comme limite « plafond » les montants d'honoraires suivants :

• Honoraires spécialiste « étude variante A »	fr.	6'000.--
• Honoraires spécialiste « collecteur collègue »	fr.	11'230.--
• Honoraires spécialiste « collecteur Croix-de-Rive »	fr.	12'295.--
• Relevés sur terrain (estimation)	fr.	3'000.--
• Frais de reproduction de documents (env. 3%)	fr.	1'000.--
• Divers et imprévus (env. 10 % arrondi à)	fr.	<u>3'375.--</u>
Total général (TVA incluse)	fr.	<u><u>36'900.--</u></u>

6. Financement

Pour couvrir la dépense, la Municipalité propose :

- D'engager le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », dont le solde s'élève à ce jour à Fr. 3'397'048.55.
- De payer ce montant par nos avoirs en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis municipal n° 2/08 du 29 novembre 2007,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 36'900.-- pour l'étude d'un collecteur d'eaux claires et d'eaux usées du nouveau collège ainsi que l'assainissement du collecteur existant à l'Avenue de Croix-de-Rive,
2. D'approuver le financement proposé à savoir :
engagement du fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration »,

DIT

- Que ce montant sera payé par nos avoirs disponibles en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 décembre 2007.

Délégué de la Municipalité : M. Christophe Mingard

**Première séance de la Commission : mercredi 9 janvier 2008 à 20h00.
Le Château, salle de la Municipalité**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

Annexe : plan de situation

Préverenges, le 29 novembre 2007/CMY/ca